

PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance
régulière du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 15 mars 2023 à 19 h 30,
à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec
(Québec) G3K 1X5 et par visioconférence

SONT PRÉSENTS

M ^{me} Francine Dion	Présidente
M. Jean Thibault	Trésorier et secrétaire (en visioconférence)
M. Marc-André Ducharme	Administrateur (à compter de 20 h 30)
M. Benoît Duchesne	Administrateur
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Charles Gillespie	Administrateur (en visioconférence)
M ^{me} Jane Hicks	Administratrice
M ^{me} Bianca Dussault	Conseillère municipale

EST ABSENT

M. Stéphane Martin	Administrateur
--------------------	----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Sébastien Dumas	Conseiller au développement économique
M ^{me} Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques
M. Louis Mongrain	Conseiller en urbanisme
M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien

30 citoyens sont présents dans la salle
4 citoyens sont présents en visioconférence

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la troisième séance régulière de l'année 2023 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 15 mars 2023, à 19 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5, et en visioconférence.

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 31 |
| 3. Séance d'information : construction d'un centre de la petite enfance sur la rue des Impératrices | 19 h 35 |
| 4. Période d'information de la conseillère municipale | 19 h 55 |
| 5. Période de questions et commentaires du public | 20 h 10 |
| 6. Suivi des activités du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Déneigement – Suivi de la rencontre | 20 h 20 |
| 7. Adoption des procès-verbaux : <ul style="list-style-type: none">• Assemblée ordinaire du 15 février 2023 | 20 h 30 |
| 8. Information, correspondance et trésorerie | 20 h 35 |
| 9. Varia <ul style="list-style-type: none">• Rappel – Postes en élection et état des candidatures• Rappel – Séance d'information et d'échanges en ligne sur les projets de corridor scolaires et aménagements piétonniers – 30 mars 2023• Animation lors de l'AGA | 20 h 40 |
| 10. Levée de l'assemblée | 20 h 45 |

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :
Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 8152, dominique.gagnon2@ville.quebec.qc.ca

23-03-01 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

Considérant l'absence de quorum en début de rencontre, les membres conviennent d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

23-03-03 Séance d'information : Construction d'un centre de la petite enfance sur la rue des Impératrices

M. Louis Mongrain explique le projet du CPE Au cœur enfantin qui souhaite construire une nouvelle installation sur un terrain bordé par la Villa de l'Avenir et un quartier unifamilial de la rue des Impératrices et de la rue Iberville. Le terrain est actuellement zoné parc et la modification règlementaire vise à ajouter l'usage pour les CPE, de même qu'à modifier les marges avant, latérales et arrière à 6 mètres, et à ajouter une aire verte de 25 %. Aussi, il explique que la construction du bâtiment est autorisée en vertu de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et que la modification au Règlement de zonage n'est pas assujettie par les dispositions référendaires. De plus, il précise que la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment est de 10 mètres et que la circulation se fera par la rue privée déjà existante du 1471 rue des Impératrices, laquelle deviendra la propriété du CPE. Enfin, il présente les prochaines étapes qui suivront la consultation de ce soir, à savoir l'adoption par le conseil d'arrondissement, le 17 avril 2023, et l'entrée en vigueur du Règlement modifié le 30 avril prochain.

Les citoyens sont invités à formuler leurs questionnements et commentaires :

- Une citoyenne, propriétaire d'un garage accessible par la rue qui deviendra la propriété du CPE, s'inquiète à savoir les possibilités qui s'offriront à elle pour maintenir son accès. Les représentants de la Ville lui assurent qu'une servitude de passage sera prévue à cet effet;
- Une citoyenne demande de prévoir un accès piétonnier par le boulevard Pie-XI pour faciliter l'accès aux familles qui voyagent en transport en commun. La présidente du conseil d'administration de la Villa de l'Avenir précise que pour des raisons de sécurité il serait difficile d'aménager une allée piétonnière en bordure du terrain; l'accès étant difficile à contrôler, principalement les soirs et les fins de semaine;
- Un citoyen demande de prévoir des mesures pour assurer le ralentissement de la circulation sur les rues des Impératrices et Iberville. Les représentants de la Ville assurent que le Service du transport est impliqué dans la mise en œuvre de ce projet;
- Un citoyen s'interroge concernant la désignation actuelle du zonage qui permet d'accueillir une station de pompage. Les représentants de la Ville l'informent que le terrain est actuellement vacant, la station de pompage ayant été démantelée il y a quelques années et qu'un règlement spécial sera adopté avec le CPE comme seul usage autorisé;
- Plusieurs citoyens s'inquiètent de la circulation qui sera engendrée dans le quartier et sur le boulevard Pie-XI. Les représentants de la Ville précisent que tous les services de la Ville ont été consultés, incluant le Service du transport, et se sont montrés favorables;

- Un citoyen s’informe du format et de l’emplacement des arbres qui seront conservés. Les représentants de la Ville le réfèrent au plan qui démontre l’emplacement de ceux-ci;
- Un citoyen s’assure que le terrain sera maintenu au même niveau que ceux adjacents et qu’aucun remblai n’est prévu, facilitant l’écoulement des eaux, ce qui lui est confirmé;
- Un citoyen s’informe à savoir de quelle manière le CPE disposera de la neige. Les représentants de la Ville précisent que cet élément sera discuté avec le promoteur lors de la demande de permis, un plan d’entreposage de la neige conforme aux orientations de la Ville étant requis;
- Un citoyen s’informe sur la date de début des travaux. Les représentants de la Ville précisent que le chantier ne débutera assurément pas avant l’automne 2023;
- Une citoyenne demande la possibilité d’envisager la plantation d’une haie de cèdres matures advenant que la coupe des arbres en bordure du terrain soit nécessaire;
- Une citoyenne s’inquiète de l’ajout d’une importante circulation dans le quartier, principalement en début et fin de journée;
- Un citoyen qui est actuellement en attente d’une place en CPE félicite le projet et se questionne à savoir si les familles du quartier seront priorisées. Aussi, il se montre préoccupé par l’échéancier et se questionne à savoir comment la Ville assurera le suivi de l’échéancier de construction. Les représentants de la Ville précisent que la priorisation et l’échéancier sont de la responsabilité de l’administration du CPE;
- Un citoyen partage sa préoccupation à l’effet que la rue deviendra privée, enclavant l’extrémité de son terrain et l’empêchant de réaliser un projet personnel requérant un passage temporaire à cet endroit. Les représentants de la Ville précisent que la rue n’a jamais été municipalisée et qu’elle ne répond pas aux critères géométriques d’une rue. Pour la réalisation de son projet personnel, ils l’invitent à prendre contact avec l’administration du CPE pour en discuter;
- Un citoyen demande la possibilité d’ajouter une clôture grillagée;
- Un citoyen s’informe de l’horaire prévu pour la garderie. Les représentants de la Ville confirment l’horaire de 7 h à 18 h;
- Un citoyen souhaite connaître le plan de la Ville pour réduire la vitesse et assurer la sécurité du quartier. Les représentants de la Ville précisent que lors de la demande de permis, le Service du transport proposera des modalités de gestion de la vitesse et d’apaisement de la circulation. À cet égard, la conseillère municipale fait savoir qu’elle a demandé un plan de mitigation et qu’un suivi lui sera assuré prochainement;
- Un citoyen suggère, pour faciliter la fluidité du trafic à la sortie du quartier, le matin, d’interdire le stationnement près du bureau de postes;
- Un citoyen s’informe quant à la gestion des ordures et des matières recyclables. Les représentants de la Ville assurent que le CPE devra se conformer au Règlement sur la gestion des matières résiduelles qui prévoit l’obligation de se doter de bacs en conséquence du volume d’ordures générées;
- Un citoyen suggère l’aménagement d’une voie piétonnière sur Pie-Xi Nord, devant les rues de l’Estérel et des Immortelles, et devant l’École secondaire l’Odysée.

Le directeur général du CPE prend ensuite la parole. Il explique que plusieurs garderies ont obtenu un permis pour le développement de nouvelles places et que la grande difficulté est de

trouver des terrains pouvant répondre aux besoins. Il fait savoir que la présente installation comprendra 75 places, disponibles de 7 h à 18 h. Aussi, il précise l'importance de la cohabitation avec les citoyens du quartier et d'assurer la sécurité de tous. Il rassure les citoyens à l'effet que l'installation devra obligatoirement être clôturée. Il précise que le mode de fonctionnement de son CPE favorise l'éducation par la nature et sur des surfaces naturelles. À cet égard, le maximum d'arbres possible sera conservé. Un projet de verdissement de l'espace est également prévu.

Il mentionne qu'une installation temporaire a été récemment aménagée dans les locaux voisins du Métro Plus et que la nouvelle installation ne sera pas disponible au moins avant 2 ans. Il invite la population à s'inscrire sur le site Web laplace0-5.com. De plus, il rassure le voisinage de son ouverture pour une transition harmonieuse. Enfin, en réponse aux questions adressées tout au long de la séance, il se montre ouvert à faciliter l'accès aux familles qui voyagent en transport en commun, en vélo ou à pied, puis précise qu'il se conformera aux réglementations prévues en regard de l'enlèvement de la neige.

23-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé M. Maxime Falardeau d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

23-03-04 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Bianca Dussault expose quelques-uns des éléments présentés lors de la conférence de presse du comité des boisés qui a eu lieu plus tôt cette semaine. Elle décrit tout d'abord la définition du terme boisé qui a été déterminée par le comité. Aussi, elle fait savoir que le territoire de la Ville de Québec compte 600 boisés, permettant à 56 % de la population d'y avoir accès dans un rayon de 5 km. Enfin, elle précise que le comité poursuivra ses travaux dans le but d'apporter des changements à certaines réglementations et d'émettre des recommandations. Elle répond ensuite aux questions des administrateurs sur la valeur écologique et la conservation des boisés puis sur les orientations envisagées pour l'aménagement de toits verts.

Une discussion suit avec les administrateurs concernant la vision de la mobilité, la qualité de l'air et le programme de protection de la canopée.

23-03-05 Période de questions et commentaires du public

Aucune question n'est soulevée de la part du public.

23-03-06 Suivi des activités du conseil de quartier

- Déneigement – Suivi de la rencontre

M^{me} Francine Dion rappelle la rencontre sur le déneigement prévue le 20 mars prochain, à 19 h, par Zoom. À ce sujet, les membres échangent sur le fonctionnement des feux clignotants annonçant les opérations déneigement et le déneigement des trottoirs déficient dans certains secteurs.

23-03-07 Adoption des procès-verbaux

- Assemblée ordinaire du 15 février 2023

Résolution CQVB-23-CA-14

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M. Maxime Falardeau, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février 2023 tel que rédigé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Aussi, M^{me} Dominique Gagnon fait savoir que le rapport de consultation sera joint au procès-verbal lors de sa publication sur le site Web.

23-03-08 Information, correspondance et trésorerie

Trésorerie

Résolution CQVB-23-CA-15

Il est proposé par M. Marc-André Ducharme, appuyé par M^{me} Jane Hicks, d'autoriser le paiement d'un montant de 105 \$ (chèque # 240) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du mois de février 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondances

Depuis la dernière réunion, la présidente et la Ville de Québec ont transmis quelques documents d'information aux membres, notamment :

- Une invitation à participer à une séance d'information et d'échanges sur les corridors scolaires et l'aménagement de trottoirs dans le quartier de Val-Bélair, le 30 mars 2023, à 19 h;
- Une correspondance du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement en réponse à la lettre ouverte du conseil de quartier de Val-Bélair, déposée le 22 juin 2022 (résolution CQVB-22-CA-31);

- Une invitation à une rencontre d'échange sur des pistes d'adaptation en matière de déneigement, le lundi 20 mars prochain, à 19 h;
- Un communiqué et une présentation sur le portrait des boisés sur le territoire de la Ville de Québec;
- Le rapport de la consultation publique sur le projet du Golf-de-Bélair;
- Une invitation de la Communauté métropolitaine de Québec et l'Institut du Nouveau Monde à participer aux séances consultatives sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031, qui se tiendront du 28 février au 14 mars 2023;
- Un article du journal *Le Soleil* du 23 février 2023, annonçant l'ouverture prochaine d'un PFK à Val-Bélair.

23-03-09 Varia

- Rappel - Postes en élection et état des candidatures

M^{me} Dominique Gagnon rappelle la fin de mandat de MM. Stéphane Martin et Marc-André Ducharme, de même que celui des membres cooptés, MM. Benoît Duchesne et Charles Gillespie. Elle les informe que s'ils souhaitent poursuivre leur implication, ils doivent déposer leur dossier de candidature avant l'AGA du 19 avril 2023.

- Rappel - Séance d'information et d'échanges en ligne sur les projets de corridors scolaires et aménagements piétonniers – 30 mars 2023

M^{me} Dominique Gagnon rappelle l'atelier de participation publique du 30 mars prochain portant sur l'aménagement de corridors scolaires et de trottoirs dans le quartier de Val-Bélair, et la nécessité de s'inscrire au préalable pour y participer.

- Animation lors de l'AGA

M^{me} Dominique Gagnon informe les membres qu'une présentation sur l'aménagement du territoire de Val-Bélair sera faite lors de l'AGA du 19 avril prochain.

23-03-10 Levée de l'assemblée

À 21 h 46, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l'unanimité de lever la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M. Jean Thibault, secrétaire.

Francine Dion, présidente

Jean Thibault, secrétaire